PV DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,le trente avril à 20 h 00, s'est réuni le conseil municipal légalement convoqué au lieu ordinaire sous la présidence de M. Bertrand VIGNON, Maire.

Etaient présents : MM VIGNON, DERBERCOURT, Mme JOLLY LELOIR, MM DELORME, LEROUX, PILOT, Mme GOSSET, SCHWARZE, TELLE (jusqu' à 23 h 00) et M. WAUTERS.

Était absentes, excusées :Mme DECHAPPE et à partir de 23 h 00, Mme TELLE.

Procuration :A partir de 23 h 00, Mme TELLE à Mme GOSSET.

Désignation du secrétaire : Mme Laura SCHWARZE a été désignée secrétaire de séance.

LA SEANCE OUVERTE

Monsieur le Maire demande aux élus s'il peut ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Etude des devis pour la réfection du terrain de pétanque

Après en avoir délibéré, les élus passent au vote :

Pour : 10 **Contre : 0** **Abstention : 0**

1) Approbation de la séance du 20 mars 2026 :

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 est adopté à l'unanimité des présents.

2) Vote du compte administratif 2025 du budget annexe du lotissement :

Le conseil municipal réuni, sous la présidence de M. Bertrand VIGNON, délibérant sur le compte administratif de la commune de l'exercice 2025,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu les dispositions de l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales,

Vu le compte financier unique du comptable, lequel est approuvé ce jour et conforme au compte administratif,

Considérant que les données du compte administratif sont conformes à celle du compte financier unique du comptable.

Après en avoir délibéré, les élus passent au vote :

Pour : 9 **Contre : 0** **Abstention : 0**

3) Approbation du compte financier unique 2025 du budget annexe du lotissement :

Le conseil municipal, après s'être fait présenter :

le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées,

le détail des mandats délivrés,

les titres de recette,

les bordereaux de mandats, le compte financier unique dressé par Mme BIENCOURT du 01.01.2025 au 31.12.2025 receveur, accompagné :

- des développements des comptes tiers,
- de l'état de l'actif,
- de l'état du passif,
- de l'état des restes à recouvrer,
- de l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2025,

Après s'être assuré que le receveur a repris :

- le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025,
- le montant de tous les titres de recettes émis,
- le mandat de tous les mandats de paiements ordonnancés,

et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte financierannexe du lotissementest conforme au compte administratif 2025,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025,

Déclare que le compte financier unique du budget annexe du lotissement dressé pour l'exercice 2025 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, les élus passent au vote :

Pour : 10 **Contre : 0** **Abstention : 0**

5) Vote du Budget Primitif 2026 du budget annexe du lotissement :

Monsieur le Maire présente les propositions du budget annexe au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, les élus votent le Budget annexe 2026 à l'unanimité des présents et représentés qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes : **132 194.18 €**

Section d'investissement : dépenses et recettes : **132 194.18 €**

5) Vote du compte administratif 2025 du budget principal :

Le conseil municipal réuni, sous la présidence de M. Bertrand VIGNON, délibérant sur le compte administratif de la commune de l'exercice 2025,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu les dispositions de l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales,

Vu le compte financier unique, lequel est approuvé ce jour et conforme au compte administratif,

Considérant que les données du compte administratif sont conformes à celle du compte financier unique du comptable.

Après en avoir délibéré, les élus passent au vote :

Pour : 9 **Contre : 0** **Abstention : 0**

6) Approbation du compte financier unique 2025 du budget principal :

Le conseil municipal, après s'être fait présenter :

le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, le détail des mandats délivrés,

les titres de recettes,

les bordereaux de mandats, le compte financier unique dressé par Mme BIENCOURT du 01.01.2025 au 31.12.2025, receveur, accompagné :

- des développements des comptes tiers,

- de l'état de l'actif,

- de l'état du passif,

- de l'état des restes à recouvrer,

- de l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2025,

Après s'être assuré que le receveur a repris :

- le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025,

- le montant de tous les titres de recettes émis,

- le mandat de tous les mandats de paiements ordonnancés,

et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte financier unique du budget principal est conforme au compte administratif 2025,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, les élus passent au vote :

Pour : 10 **Contre : 0** **Abstention : 0**

7) Affectation des résultats 2025 du budget principal :

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 ce jour ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SECT. INV.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST.	-19 780.95 €		15 345.68 €			- 4 435.27 €
FONCT.	255 901.94 €	98 609.09 €	32 209.83 €			189 502.68 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 :	189 502.68 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	4 435.27 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	185 067.41 €

Total affecté au C/1068	4 435.27 €
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :	
Ligne 002 : Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté (déduction c/1068) :	185 067.41 €

8) **Vote des taux d'imposition 2026 :**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes locales.

TAXES	TAUX 2025	TAUX 2026
TAXE SUR LE FONCIER BATI	28.40 %	28.40 % (*)
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	5.99 %	5.99 %
TAXE D'HABITATION	8.23 %	8.23 %
C.F.E.	11.75 %	11.75 %

(*) Dont le taux départemental voté en 2026 qui est de 25.54 %

Après en avoir délibéré, les élus passent au vote :

Pour : 10 **Contre : 0** **Abstention : 0**

9) Vote du Budget primitif 2026 :

Monsieur le Maire présente les propositions du budget au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, les élus votent le budget primitif 2026 à l'unanimité des présents et représentés qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement :dépenses et recettes : **450 833.06 €**

Section d'investissement : dépenses et recettes : **227 564.86 €**

Après en avoir délibéré, les élus passent au vote :

Pour : 10 **Contre : 0** **Abstention : 0**

12) Vote des subventions annuelles aux associations de droit privées :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil municipal octroie une subvention annuelle aux différentes Associations de la commune :

Comité des fêtes : 6 000.00 €
Association Longue Paume : 600.00 €
Association Souvenir français : 50.00 €
Association Yves Lefèvre : 100.00 €
Association recherche contre le cancer : 100.00 €
Association Croix rouge : 100.00 €
Association Téléthon : 100.00 €
Association Resto du Cœur : 100.00 €

Autres : 850.00 €

Soit un total de 8 000.00 €

M. Vignon n'a pas pris part au vote, en sa qualité de Président du comité des fêtes.

Monsieur le Maire signale aussi que les crédits sont inscrits au compte 65748 du Budget primitif 2026.

Pour : 9 dont 1 procuration **Contre : 0** **Abstention : 0**

13) Mise en place de la fongibilité des crédits en M57 en section de fonctionnement et en section d'investissement :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au passage à la nouvelle nomenclature comptable M 57, celle-ci a été conçue pour mieux identifier les compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités territoriales.

La M 57 apporte une souplesse nouvelle en matière de virements de crédits : l'organe délibérant peut déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Parmi les autres changements d'importance, figure la gestion des dépenses imprévues en autorisation de programme et autorisation d'engagement.

Ces autorisations, limitées à 2 % des dépenses réelles de chacune des sections, ne donnent pas lieu à exécution et ne comportent pas de crédits de paiement. Par conséquent, ces chapitres ne participent pas à l'équilibre budgétaire des deux sections qui s'apprécient en tenant compte des seuls crédits de paiement (les dépenses imprévues n'ont pas besoin d'être financées par des recettes budgétaires).

DELIBERATION

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré à l'unanimité et décident d'autoriser Monsieur le Maire :

- A procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

- A signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Pour : 10 dont 1 procuration **Contre : 0** **Abstention : 0**

14) Droits d'initiatives :

- Monsieur le Maire rappelle que les élus souhaitaient que le terrain de pétanque soit refait.

 Trois devis ont été demandés dont voici les montants :

 1er devis : 9 963.60 € H.T. soit 11 992.32 € T.T.C.

 2ème devis : 20 514.60 € H.T. soit 24 617.52 € T.T.C.

 3ième devis : 10 482.10 € H.T. soit 12 578.52 € T.T.C.

 Au vu de ces différents montants, les élus ont décidé de refaire le terrain de pétanque en régie.

- Monsieur le Maire fait part aux élus que la Route Départementale 1029 devrait être refaite fin juin.

- Monsieur le Maire annonce que le repas des ainés aura lieu cette année le samedi 16 mai 2026 à 12 h 00, à la salle des fêtes. Monsieur le Maire précise que trois devis avaient été demandés.

- La société Kiloutou demande à ce que l'on crée un passage pour piétons devant leur société jusqu'au parking ou les employés garent leurs véhicules. D'autre part, il précise qu'il manque une partie de trottoir le long du R.P.C. pour accéder au City Stade. Monsieur le Maire répond qu'il se rendra sur place pour voir de quelle manière on peut agir.

- Monsieur le Maire fait part aux élus qu'il y a une fuite dans l'église au niveau du toit. Il précise que deux devis vont être demandés pour faire le nécessaire afin de réparer la fuite.

- Monsieur le Maire souhaiterait mettre à disposition des habitants une benne, uniquement, pour les déchets verts dans la cour derrière les locaux des agents techniques.

- Monsieur le Maire lit un courrier de la part d'un couple qui est originaire d'Estrées-Deniécourt, souhaitant acquérir une concession de cimetière communal. Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas d'opposition dans ce cas-là.

15) <u>Questions diverses :</u>

- Monsieur Julien Derbécourt demande à ce que l'on crée également un passage pour piétons à l'entrée de la ruelle de Berny. Monsieur le Maire répond qu'il n'y voit aucun inconvénient et ira voir sur place le meilleur endroit pour l'installer.

- Monsieur Julien Derbécourt signale que les deux dernières maisons à la sortie du village en direction d'Amiens souhaiteraient l'installation d'un éclairage public. Monsieur le Maire répond qu'il va prendre contact avec SOPELEC.

- Concernant le carrefour entre la Chaussée Brunehaut et la rue de Chaulnes, il fait part d'un manque de visibilité et souhaiterait que l'on installe un miroir afin que les conducteurs aient une meilleure visibilité avant de traverser le carrefour lorsque l'on vient de Deniécourt.

 Il serait également judicieux d'en installer un au côté opposé où il manque du recul pour traverser le carrefour sereinement.

- Monsieur Julien Derbécourt fait part d'une requête de l'administrée habitant la dernière maison rue de Nesle en sortant du village dans la direction du cimetière. En effet, elle a un problème de visibilité, il faudrait peut-être envisager la pose d'un miroir qui servirait aux autres maisons voisines.

- Monsieur Julien Derbécourt souhaiterait que l'on installe un panneau Avertisseur de priorité à droite avant le carrefour avec la rue de Deniécourt avec la rue de Nesle et un panneau « Danger lumineux». Monsieur le Maire répond qu'il va se renseigner auprès du conseil départemental.

- Monsieur Julien Derbécourt souhaiterait demander au propriétaire de la pointe en herbe au carrefour entre la Chaussée Brunehaut et la rue de Nesle s'il pouvait vendre le terrain à la Commune. Monsieur le Maire répond qu'il va prendre contact avec lui.

- Mme Caroline Jolly Leloir signale qu'elle voudrait créer une page Facebook afin de permettre une meilleure communication avec les habitants tout en sachant que certaines informations ne pourront être diffusées sur la plateforme Facebook. Les élus y sont favorables. Monsieur le Maire signale, néanmoins, à Mme Jolly Leloir qu'il faudra être vigilant aux différents commentaires pour éviter que cela ne prenne trop d'ampleurs. Mme Caroline Jolly Leloir répond qu'il y a la possibilité de filtrer les commentaires et d'en avoir le contrôle.

- Monsieur Julien Pilot et Mme Astrid Gosset font part de la vitesse des véhicules rue Neuve qui devient trop excessive sans compter les incivilités comme des dérapages sur la route. Ils pensent qu'il faudra peut-être à terme installer un ralentisseur.

- Mme Caroline Jolly Leloir souhaiterait que la commune s'inscrive aux journées du patrimoine qui auront lieu en septembre prochain afin que l'église puisse être visitée.
 Les élus sont tout à fait partants pour cette initiative.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 45.

Ont signé les élus présents et représentés ce compte rendu.